Réseau de transport d'électricité

Commission Accès au réseau
24 novembre 2016

Réunion plénière

10h00 à 12h30

Centre de Conférences - Cœur Défense

ORDRE DU JOUR

1. **Actualités**
2. **Information sur l'équilibre offre-demande hiver 2016-17**
3. **Bilan et perspectives des actions menées par RTE**
4. **Comptage au fil de l'eau et nouveaux services**
5. **Actualités Codes ENTSO-E**
6. **Point d'avancement des GT de la CAR**
   - GT Raccordement et accès au réseau Consommateurs
   - GT Raccordement et accès au réseau Distributeurs
   - GT Raccordement et accès au réseau Producteurs
   - Autres GT

1. Actualités

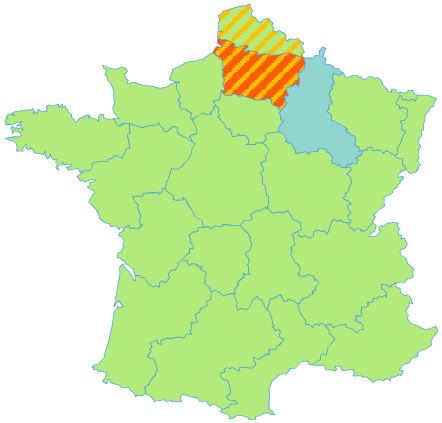
- S3REnR
- Suite LTE concernant l'accès au réseau : décret du 5 octobre 2016
- Résultat AO éolien flottant
- Délibération de la CRE sur les Services Système Tension
- Délibération de la CRE sur TURPE 5, portant décision
- Point d'information sur le mécanisme de capacité
- Information enquête de satisfaction
- Information sur la PPE

1 - Actualités

S3REnR

Etat d'avancement des schémas

Etat des schémas par région



Premier schéma en vigueur

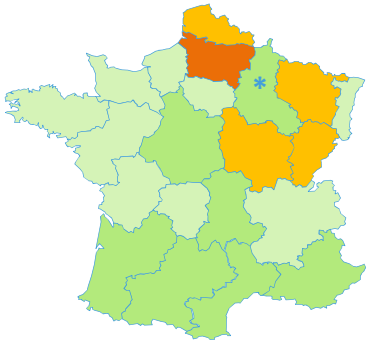
Schéma révisé en vigueur

Schéma saturé

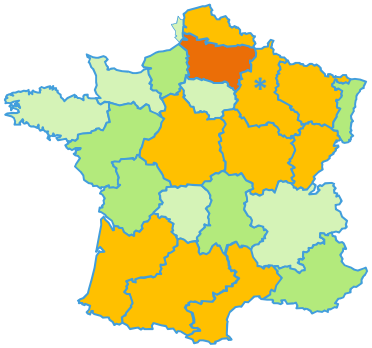
Schéma en cours de révision

Taux d'affectation des capacités

31/03/2016



31/09/2016



< 10%

> 10%

> 20%

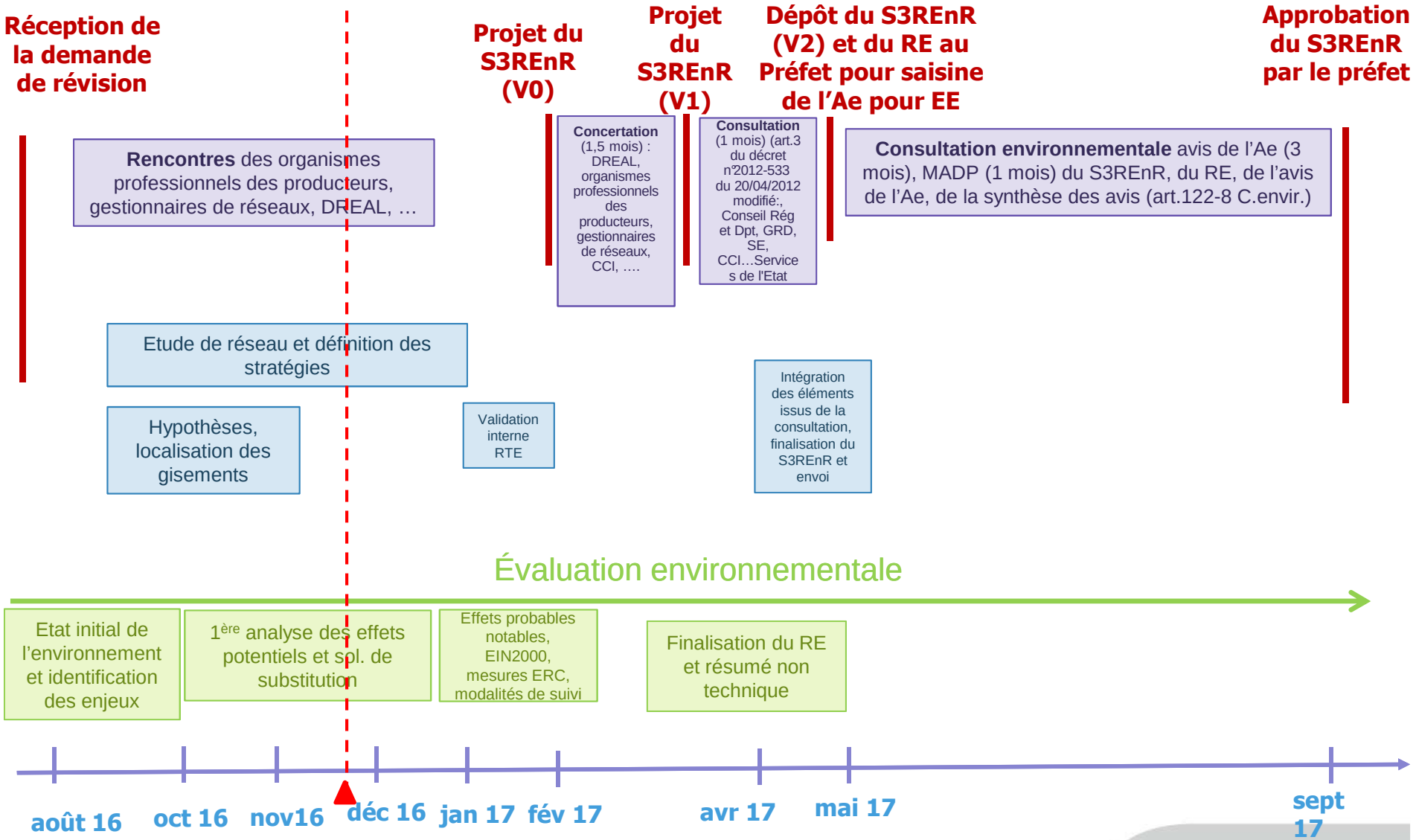
> 75%

* Après révision

NB : en NPdC, le seuil de révision de 66% a été atteint

1 - Actualités

Planning prévisionnel révision Hauts-de-France
(2 scénarii +3 et +4 GW)



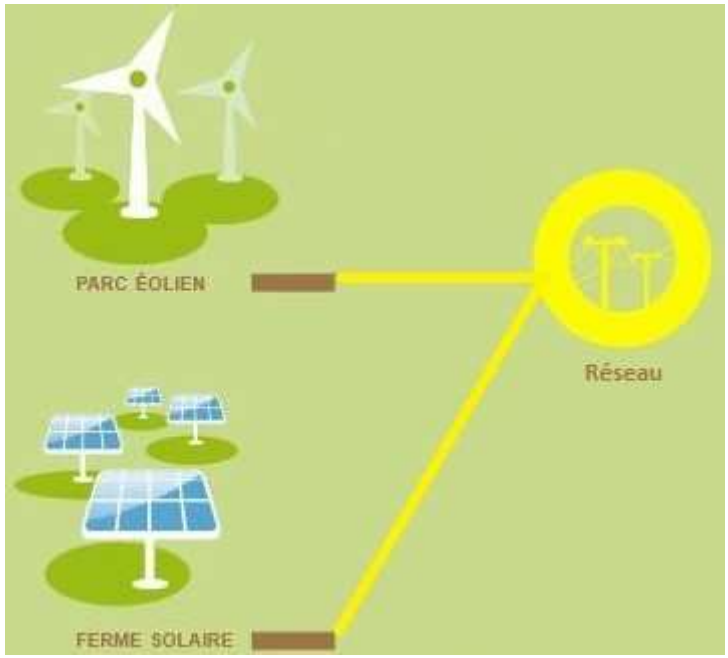
1 - Actualités

Suite LTE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Décret du 5 octobre 2016 fixant le barème des indemnités dues en cas de dépassement du délai de raccordement d'une installation de production EnR (> 3kVA)

❑ **Barème des indemnités**
(% du coût de raccordement)
- HTB3/HTB2 : 0,25 %
- HTB1 : 0,35 %
- HTA : 0,45 %



❑ **Caractéristiques**
- non plafonnées
- exclusives de toute autre indemnité

❑ **Conditions**
- Installation de production achevée
- Cause exclusivement imputable au(x) gestionnaire(s) de réseau

1 - Actualités

Eolien flottant



Résultat des appels à projets de fermes pilotes

Annonces du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

fin juillet 2016, deux premiers lauréats :

- **Zone de Groix** : projet Eolfi/CGN/DCNS (4 éoliennes de 6MW)
- **Zone de Gruissan** : projet Quadran (4 éoliennes de 6MW)

1 projet en Bretagne



3 projets en Méditerranée





début novembre 2016, deux nouveaux lauréats :

- **Zone de Leucate** : projet EFGL porté par Engie/EDPR/CDC
  (4 éoliennes de 6MW)
- **Zone de Faraman** : projet PGL porté par EDF EN
  (3 éoliennes de 8MW)

pour des mises en services envisagées en 2020-2021

La suite

- Lancement des appels d'**offres commerciaux éoliens flottants et hydroliens**

1 - Actualités

Délibération de la CRE du 23 septembre 2016, portant orientations sur le système de rémunération des Services Système Tension

- L'enveloppe de rémunération annuelle passe de 110 M€ à 103 M€ (hors CS)
- Agenda : règles en consultation, applicables au 1/4/17; rapport sur les besoins et l'analyse de tous les moyens de réglage demandé pour le 1/7/18

Délibération de la CRE du 17 novembre 2016, portant décision sur le TURPE 5 HTB – Calendrier prévisionnel

- Examen pour avis par le CSE le 10 novembre 2016
- Délibération de la CRE du 17 novembre 2016, portant décision sur le TURPE 5 HTB
- Transmission à la Ministre de l'Energie, qui a 2 mois pour donner son avis

  → *En pratique, une publication au JORF attendue pour mi-janvier 2017*
- Concertation sur l'évolution des modalités d'application dans les contrats CART prévue en GT à partir du 1er trimestre 2017
- Entrée en vigueur du TURPE 5 à l'été 2017, pour une durée de 4 ans.

1 - Actualités

Point d'information sur le mécanisme de capacité

1 - Actualités

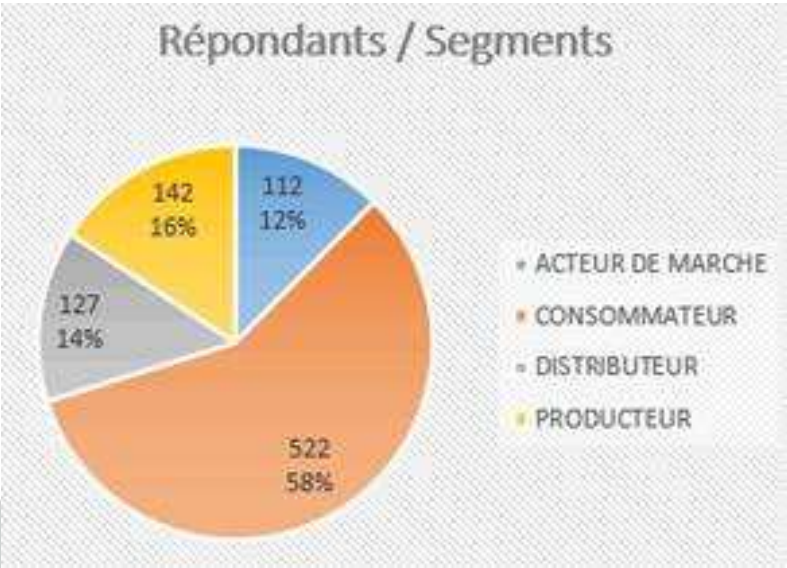
Information sur la participation à l'enquête de satisfaction

Enquête réalisée entre mi septembre et début novembre : 1 relance mail et des entretiens téléphoniques
Enquête réduite à 14 questions

903

interlocuteurs ont répondu, soit une participation stable 961personnes en 2015

Structure des répondants



84%

Taux de satisfaction 2015

Les résultats sont attendus pour mi-décembre 2016

Rte
Réseau de transport d'électricité

1 - Actualités

Programmation PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

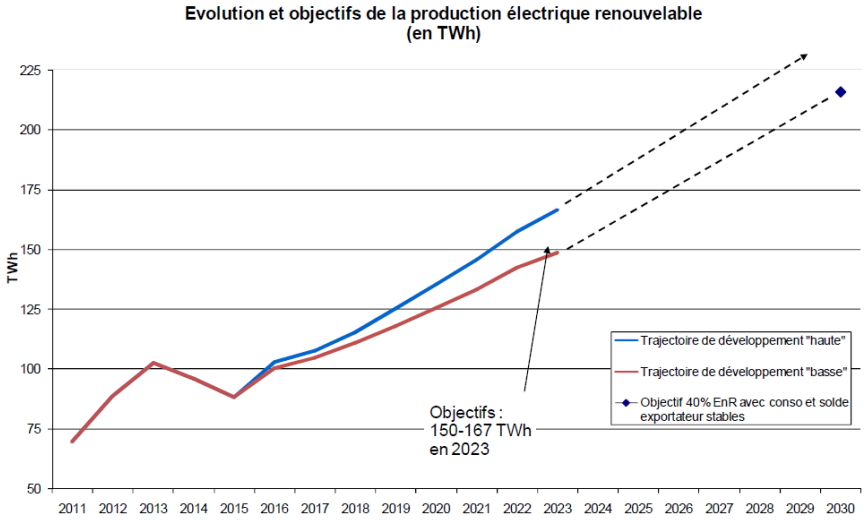
Décret du 27/10/16

Qu'est-ce que la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) ?

- **Orientations nationales et actions** dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de la loi relative à LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030

- **Objectifs quantitatifs** notamment pour le développement des énergies renouvelables (EnR) à fin 2018 et à fin 2023 avec deux scénarios :



***Haut** : scénario de référence d'évolution des besoins énergétiques associé à la fourchette haute de développement des EnR*

***Bas** : variante fondée sur des hypothèses moins favorables d'évolution des besoins énergétiques, associée à la fourchette basse de développement des EnR*

- **Articulation avec les programmations territoriales** (SRCAE / SRADDET)
  Réaffirmation de l'importance des S3REnR

1 - Actualités

Programmation PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

Décret du 27/10/16

PPE : quels objectifs pour les énergies renouvelables ?

- Augmentation de plus de 50% de la capacité installée en 2023

	2014	2018	2023 bas	2023 haut
Eolien terrestre	9 300 MW	15 000 MW	21 800 MW	26 000 MW
Solaire photovoltaïque	5 300 MW	10 200 MW	18 200 MW	20 200 MW
Hydroélectricité	25 300 MW (62 TWh)	25 300 MW (61 TWh)	25 800 MW (63 TWh)	26 050 MW (64 TWh)
Eolien en mer posé		500 MW	3 000 MW (entre 500 et 6000 MW de plus de projets engagés, en fonction des concertations sur les zones propices, du retour d'expérience de la mise en oeuvre des premiers projets et sous condition de prix)	
Energies marines (éolien flottant, hydroliennes, etc.)			100 MW (entre 200 et 2 000 MW de plus de projets engagés, en fonction du retour d'expérience des fermes pilotes et sous condition de prix)	
Bois-énergie	357	540 MW	790 MW	1 040 MW
Méthanisation	85 MW	137 MW	237 MW	300 MW
Géothermie électrique		8 MW	53 MW	
Déchets, biogaz de décharge et de STEP	~1200 MW	~1350 MW	~1500 MW	
TOTAL	41 GW	52 GW	71 GW	78 GW

1 - Actualités

Programmation PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

Décret du 27/10/16

PPE : quel calendrier des appels d'offres des énergies renouvelables ?

- Un calendrier prévisionnel par filière jusqu'à mi 2019

Calendrier prévisionnel	2016				2017				2018				2019	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Solaire (sol)		Lancement AO tri-annuel		Échéance 1 (500 MW)		Échéance 2 (500 MW)		Échéance 3 (500 MW)		Échéance 4 (500 MW)		Échéance 5 (500 MW)		Échéance 6 (500 MW)
Solaire (bâtiments)		Lancement AO tri-annuel		Échéance 1 (150 MW)	Échéance 2 (150 MW)	Échéance 3 (150 MW)		Échéance 4 (150 MW)	Échéance 5 (150 MW)	Échéance 6 (150 MW)		Échéance 7 (150 MW)	Échéance 8 (150 MW)	Échéance 9 (150 MW)
Biomasse	Lancement AO tri-annuel		Échéance 1 (50 à 100 MW)				Échéance 2 (50 à 100 MW)				Échéance 3 (50 à 100 MW)			
Méthanisation	Lancement AO tri-annuel		Échéance 1 (10 MW)				Échéance 2 (10 MW)				Échéance 3 (10 MW)			
Eolien en mer posé		Lancement d'un appel d'offre et des études techniques mutualisées												
Petite Hydro-électricité		Lancement AO1		Echéance AO1	Attribution AO1		Lancement AO2 éventuel		Echéance AO2		Attribution AO2			
Hydrolien			Lancement AO1										Lancement AO 2	
Eolien flottant			Lancement AO1											

- Des appels d'offres expérimentaux de soutien à l'autoconsommation / autoproduction d'ici à fin 2016

1. Actualités
2. **Information sur l'équilibre offre-demande hiver 2016-17**
3. Bilan et perspectives des actions menées par RTE
4. Comptage au fil de l'eau et nouveaux services
5. Actualités Codes ENTSO-E
6. Point d'avancement des GT de la CAR

1. Actualités
2. Information sur l'équilibre offre-demande hiver 2016-17
3. **Bilan et perspectives des actions menées par RTE**
4. Comptage au fil de l'eau et nouveaux services
5. Actualités Codes ENTSO-E
6. Point d'avancement des GT de la CAR

3 – Bilan et perspectives des actions menées par RTE

Les actions pour favoriser l'émergence des EnR (1/2)

- **Intégration dans le réseau**
  - Les S3REnR : dispositif permettant de minimiser les coûts d'intégration des EnR pour la collectivité
  - L'accueil des EnR à réseau constant : l'évolution de la doctrine de développement de réseau (optimisation de la capacité des ouvrages existants, innovation, expérimentation temps réel …)

- **Intégration dans le Système Electrique**
  - Observabilité, prévisibilité, commandabilité : IPES, expérimentations avec les producteurs et les GRD

    Rapport REI publié en juillet 2015
  - Coordination des GRT européens : Coreso, codes européens
  - Etudes R&D en cours : stabilité du réseau avec une production plus décentralisée, implication de RTE dans des projets européens (Ehighway 2050, MIGRATE)
  - Accompagnement par RTE pour la participation aux Services Système Tension des parcs ENR raccordés au RPT

3 – Bilan et perspectives des actions menées par RTE

Les actions pour les EnR (2/2)

- **Intégration aux mécanismes de marché**
  - Accompagnement dans le cadre du passage de l'obligation d'achat au complément de rémunération
  - Adaptation du dispositif de programmation pour prendre en compte les capacités raccordées aux réseaux de distribution

- **Sujets émergents**
  - Accompagnement par RTE des projets off-shore, pour contribuer à la réussite du développement de cette nouvelle filière : proposition d'évolutions spécifiques au raccordement des énergies marines, études d'impact le plus en amont possible, co-construction de l'offre de raccordement pour l'éolien flottant …

3 – Bilan et perspectives des actions menées par RTE

Les actions pour les consommateurs

Les dispositifs à destination des industriels électro-intensifs (1/3)

- Le maintien d'un prix de l'énergie compétitif et attractif au plan international, permettant de maîtriser les dépenses en énergie des consommateurs, est l'un des objectifs de la LTE
- Les articles 156, 157 et 168 de la loi relative à la transition énergétique répondent à cet enjeu en renforçant ou institutionnalisant les outils suivants :
  - **l'interruptibilité** rémunérant des services rendus au réseau.
  - **l'abattement tarifaire** permettant d'agir directement sur la part « réseau de transport » de la facture des sites fortement consommateurs d'électricité qui présentent un profil de consommation prévisible et stable ou anticyclique.

3 – Bilan et perspectives des actions menées par RTE

Les actions pour les consommateurs

Interruptibilité (2/3)

- En contrepartie d'une rémunération capacitaire, les sites industriels interruptibles, sélectionnés à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, s'engagent à interrompre leur consommation sur un temps très court sur demande de RTE.
- Deux catégories de sites ainsi que les seuils et les prix associés sont définis par arrêtés :
  - ✓ **La catégorie 1** – pour un volume total de 1200 MW à répartir entre les différents sites : il s'agit de sites fortement disponibles, sur une durée supérieure à 7500h par an, et en mesure d'interrompre leur consommation en moins de 5 secondes. Ces sites, dans le cadre de l'appel d'offres, peuvent proposer une offre au prix maximum 70k€/MW/an.
  - ✓ **La catégorie 2** – pour un volume total de 400 MW à répartir entre les différents sites : ce sont des sites moyennement disponibles, sur une durée supérieure à 4500 heures par an et en mesure d'interrompre leur consommation en moins de 30 secondes. Ils peuvent offrir, dans le cadre de l'appel d'offres, des prix allant jusqu'à 30k€/MW/an.

3 – Bilan et perspectives des actions menées par RTE

Les actions pour les consommateurs

Abattement tarifaire : (3/3)

- Les bénéficiaires de la réduction prévue par l'article L.341-4-2 du code de l'énergie sont les sites de consommation « raccordés directement au réseau de transport ou ceux équipés d'un dispositif de comptage géré par le gestionnaire du réseau de transport, qui justifient d'un niveau de consommation supérieur à un plancher et répondent à des critères d'utilisation du réseau tels qu'une durée minimale d'utilisation ou un taux minimal d'utilisation en heures creuses ».
- Quatre catégories de sites sont définies par le décret :
  - La catégorie site hyper-électro-intensif (abattement plafonné à 90%)
  - La catégorie site électro-intensif ou appartenant à un entreprise électro-intensive (abattement plafonné à 60%)
  - La catégorie site autre (abattement plafonné à 20%)
  - La catégorie installations permettant le stockage de l'énergie en vue de sa restitution ultérieure au réseau (abattement plafonné à 50%)

Les demandes 2017 sont à envoyer à RTE, avec la copie de l'attestation aux DREALs avant fin novembre 2016

3 – Bilan et perspectives des actions menées par RTE

Les actions pour les consommateurs

Qualité de l'électricité

- Amélioration des engagements dans le CART Consommateurs
  - Abaissement possible des seuils sur le nombre de coupures jusqu'à 1 CBL / 3 ans
  - Nouvel engagement sur la durée cumulée des coupures longues
  - Début de mise en œuvre (déploiement pilote) d'une liste de points de contrôle visant à détecter et maîtriser avec le client les risques de coupure durable
  - Amélioration des engagements sur les interruptions programmées
- Evolutions des Prestations Annexes
  - Amélioration des engagements sur les creux de tension
  - Nouvelle prestation d'indemnisation des sites indirectement raccordés
- Nouveaux services d'information QdE
  - Fin 2016 : déploiement pilote de la notification en quasi-temps réel d'un incident RPT
  - Fin 2017 : service d'information sur un risque conjoncturel d'incidents (alerte météo…)

3 – Bilan et perspectives des actions menées par RTE

Mécanismes de marchés

- Plusieurs mécanismes de marchés sont proposés aux acteurs afin de répondre à des besoins de réserves ou d'effacements (AO Effacement, NEBEF, AO Réserves Rapides et Complémentaires, SSY fréquence, etc…)

Expérimentation SSY tension

- Expérimentations en cours avec plusieurs types d'acteurs

+ Comptage au fil de l'eau et nouveaux services…

1. Actualités

2. Information sur l'équilibre offre-demande hiver 2016-17

3. Bilan et perspectives des actions menées par RTE

4. Comptage au fil de l'eau et nouveaux services

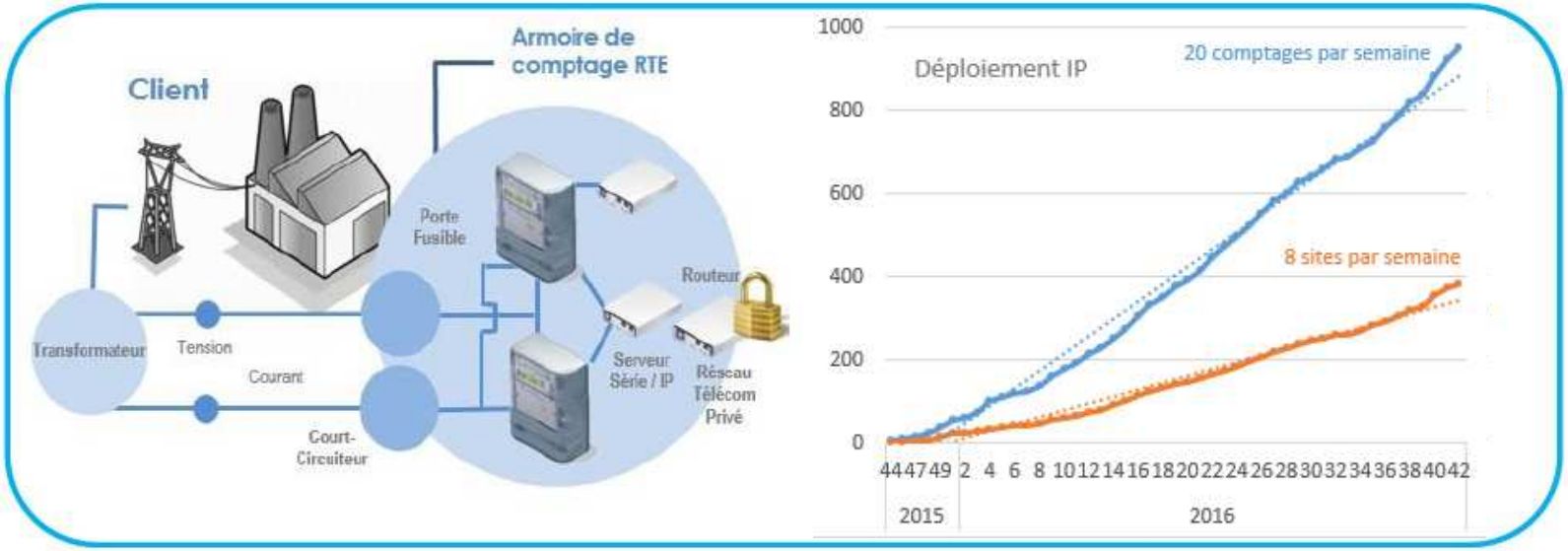
- Bilan sur le déploiement du comptage IP et l'expérimentation des services en 2016
- Feuille de route 2017

5. Actualités Codes ENTSO-E

6. Point d'avancement des GT de la CAR

4 – Comptage fil de l'eau et nouveaux services

11% du parc de comptage RTE sous IP

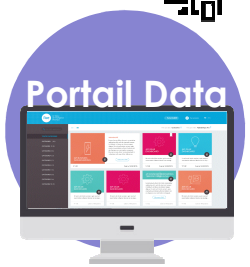


- Déploiement 383 sites / 950 comptages, soit 11% du parc (S42) :
  - Au départ essentiellement des sites non télérelevés, depuis avril des sites télérelevés
  - Un déploiement sur tous les segments mais en majorité avec les gestionnaires de réseau (80%)
- Principaux enseignements
  - Les acquis : solutions technologiques et méthodes de déploiement
  - Les axes de progrès : l'ouverture des données et l'accès aux données sur les plateformes complexes avec plusieurs clients
  - Raccordement filaire ADSL sur site client (emprise non RTE) – chantiers pilotes à sélectionner pour début 2017

Rte
Réseau de transport d'électricité

4 – Comptage fil de l'eau et nouveaux services

Expérimentation des services 2016



10 Partenariats avec des acteurs importants pour le Réseau et sur les Marchés pour l'expérimentation des nouveaux services

Adapter les SI des utilisateurs – Transition et expérimentation

getDonneesPhysiques

Accès en quasi temps-réel à vos données brutes d'injection et soutirage physiques.

Source données : CANOE
Fréquence maj. : 5 min
Mise en service : août 2015

getDonneesComptage

Accès en quasi temps-réel à vos données brutes de comptage (actif et réactif).

Source données : CANOE
Fréquence maj. : 5 min
Mise en service : août. 2015

Pourcentage d'appel en succès

99,9 %

Appels aux API PARTENAIRES			
Nom API	Nb Appels S41	Temps moyen d'exécution (ms) S41	Nb Appels Depuis ouverture
getDonneesComptage	10 344	4 101	93 759
getDonneesPhysiques	10 322	984	174 141
referential_data	0	0	0
TOTAL	20 666	2 543	267 900

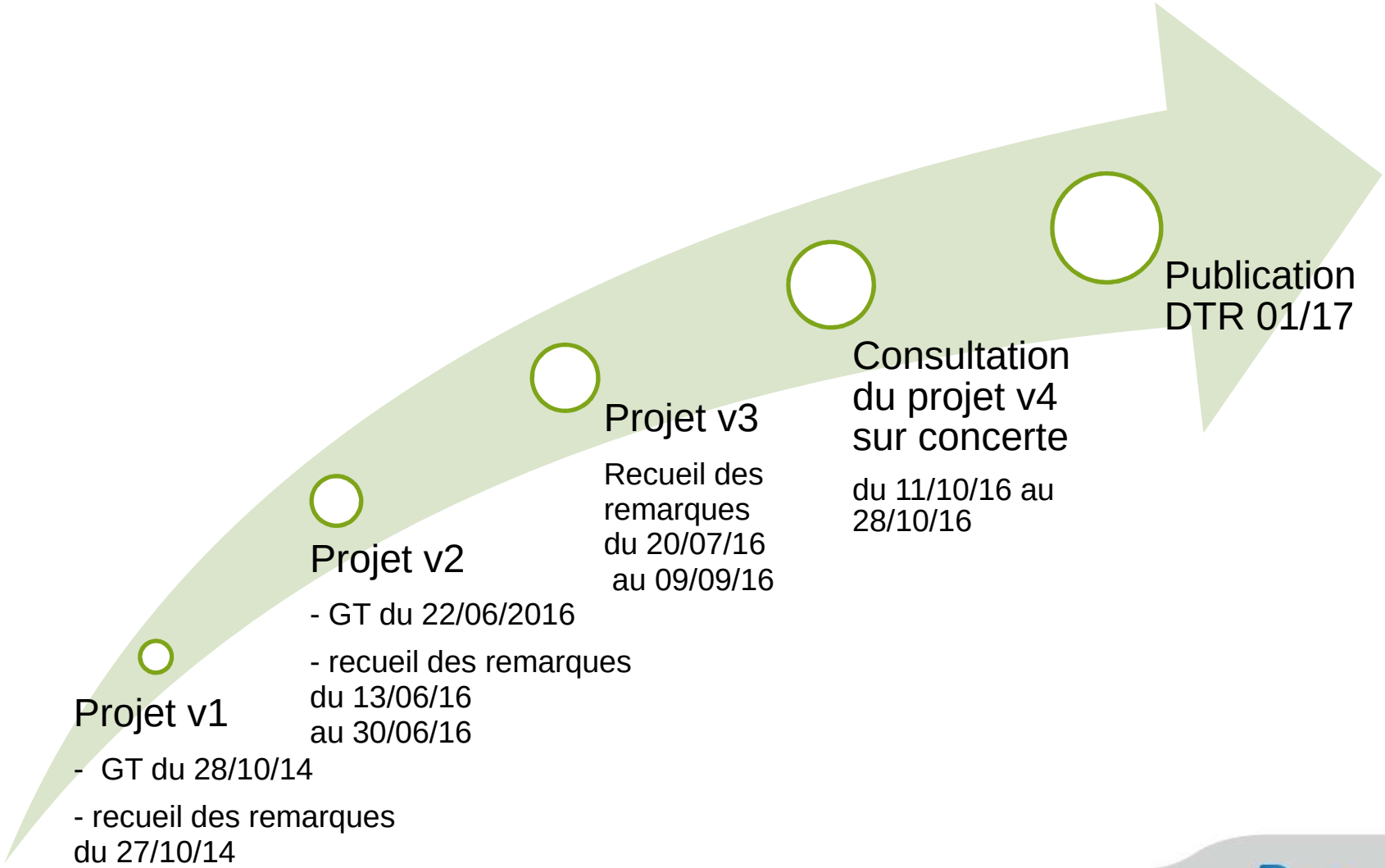
Temps de réponse moyen

2,5 s *(S41 : 2,5s)*

Réseau de transport d'électricité

4 – Comptage fil de l'eau et nouveaux services

Planning d'évolution de la DTR Comptage



4 – Comptage fil de l'eau et nouveaux services

DTR Comptage – le fil des évolutions

Projets d'évolution

V1 octobre 2014

- Evolution du cadre réglementaire
- Évolutions technologiques (interface IP et pas 1 min)
- Evolution des services (pas de télé-relevé en IP, fin du service de totalisation)
- Amélioration lisibilité

V2 juin 2016

- Evolution des prescriptions techniques
- Description du palier RTC
- Ajouts de précisions/réponses

V3 juillet 2016

- Précisions sur l'accès Télecom
- Description de l'accès IP mutualisé
- Mention des portails Data et Services

V4 octobre 2016

- Précisions sur la délivrance de documents RTE lors d'un audit Client
- Précisions sur l'accès mutualisé

Remarques/contributions des clients

ENEDIS

ENEDIS
ArcelorMittal Energy
CRE

ENEDIS
Solvay
EDF

EDF (remarques prises en compte)

4 – Comptage fil de l'eau et nouveaux services

Feuille de route 2017 du GT

Nouveaux services de données API

À partir de J+1
- Données physiques validées
- Données d'accès au réseau validées
- Données fournisseur

Nouveaux services SPEED ...
- Données d'accès Réseau (Brute)

Visualisations de vos données

Nouveaux services TURPE5

- Déclaration de Puissance Souscrite -PS
- Déclaration d'options tarifaires -OT
- Demande de Dépassements Ponctuels Programmés -DPP,
- Mise à disposition de la facture CART : Visualiser (et éditer) les factures CART.

Poursuite des travaux dans le cadre du GT Données & Comptage

Maintien en parallèle de la chaine historique Dat@RTE (date de fermeture à concerter)

1. Partager l'évolution de l'offre de service sur la donnée
2. Suivre le déploiement IP
3. Concerter
   - Niveau de service, engagement et responsabilités sur l'accès aux données dans les contrats
   - Processus et service (TURPE5, gestion des périmètres, contractualisation, ...)

1. Actualités
2. Information sur l'équilibre offre-demande hiver 2016-17
3. Bilan et perspectives des actions menées par RTE
4. Comptage au fil de l'eau et nouveaux services
5. **Actualités Codes ENTSO-E**
   - Point sur l'avancement des Codes de Raccordement (RfG, DCC, HVDC)
   - Information sur l'avancement des autres codes
6. Point d'avancement des GT de la CAR

5 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG :** entrée en vigueur le 17 Mai 2016
  - **Entrée en application le 27 Avril 2019.**
  - **Instance de concertation en cours pour l'implémentation du code :**
    - 11 réunions réalisées depuis juillet 2015,
    - Les échanges sur le calage des seuils A, B, C, D sont terminés et ont donné lieu à la réalisation d'un bilan de concertation.
    - Un jeu de seuils a été transmis par la DGEC pour travailler sur la définition des autres exigences non-exhaustives
    - GT spécifique mis en place pour travailler sur les thématiques :
      - ✓ Réglage de fréquence
      - ✓ Application aux sites existants suite à modification
      - ✓ Exigences tension
  - **Autres sujets abordés: processus de dérogation.**

5 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

RfG – suite

Définition des seuils A, B, C, D :

- L'autorité compétente (DGEC) a transmis fin juin 2016 un jeu de seuils afin que l'instance de concertation puisse continuer à travailler sur la définition des exigences non exhaustives :

	Type A	Type B	Type C	Type D
Seuil de puissance (ou tension pour type D)	0,8 kW	1 MW	18 MW	U ≥ 110 kV Si U < 110 kV, P=75 MW

- La consultation publique aura lieu ultérieurement.

Paramètres fréquence :

- Un Position Paper a été rédigé par les membres de l'instance, explicitant les enjeux relatifs à la coordination sur la zone synchrone de ces paramètres fréquence.
- Une position française commune sur les principaux paramètres, quelques points de désaccords. En attente des retours d'une discussion sur la zone synchrone pour finaliser la discussion nationale.

Modifications substantielles :

- Un GT spécifique a été mis en place au sein de l'instance afin de définir les cas de modifications substantielles.

Prochaines échéances :

- Propositions de l'instance de concertation au sujet des paramètres non-exhaustifs relatifs à la tension

  Décembre 2016

- Propositions de l'instance de concertation au sujet des paramètres non-exhaustifs relatifs au creux de tension

  Début 2017

5 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **DCC : voté par le Parlement et le Conseil européens**
  - Voté et publié au JO de l'UE. Entrée en vigueur : 7 septembre 2016
  - 6 réunions de l'instance de concertation depuis décembre 2015
  - Sujets abordés : services de participation active de la demande, étude d'impact du code sur la réglementation actuelle, application aux sites existants suite à modification, présentation du processus de dérogation

  Organisation de 2 réunions communes avec RfG sur les thèmes suivants :

  - Définition des durées dans les plages exceptionnelles de fréquence et tension
  - Critères d'octroi des dérogations (sujet piloté par la CRE)

- **HVDC : concertation à venir**
  - Voté et publié au JO UE. Entrée en vigueur : 28 septembre 2016
  - En attente du lancement de l'instance de concertation par la DGEC

5 – Codes ENTSO-E

Information sur l'avancement des autres codes

Codes Exploitation

- **System Operation Guidelines (SO GL)**
  - Voté en CBC le 4 mai 2016, entrée en vigueur prévue mi-2017
  - Présentation du code par RTE le 18 Octobre dernier

  Les champs de travail sont identifiés, mais la nature et la profondeur exactes des évolutions à apporter sont encore conditionnées par l'établissement de méthodologies et des études à mener côté ENTSO-E. Les champs de travail porteront sur :
  - Les **échanges de données** à combiner avec la mise en œuvre de la méthodologie pour la fourniture de données sur la production et la consommation pour GL CACM et GL FCA
  - La **planification** : alignement des échéances, et formalisation de la procédure de gestion des indisponibilités forcées
  - **LFC-R** : La DTR et en particulier les SSY pour les accords opérationnels, et la fourniture de FCR.

  → RTE organisera des GT ad'hoc dès que le scope des évolutions sera clarifié. La définition précise des travaux sera effectuée au cours du S1-2017 pour un lancement du GT prévu début S2-2017.

5 – Codes ENTSO-E

Information sur l'avancement des autres codes

Codes Exploitation

- **Code Emergency and Restoration**
  - Voté en Comitologie le 24 Octobre 2016
  - Entrée en vigueur prévue au 2ème Semestre 2017
  - Présentation du code par RTE prévue au 1er semestre 2017

4 – Codes ENTSO-E

Information sur l'avancement des autres codes

Codes Marché

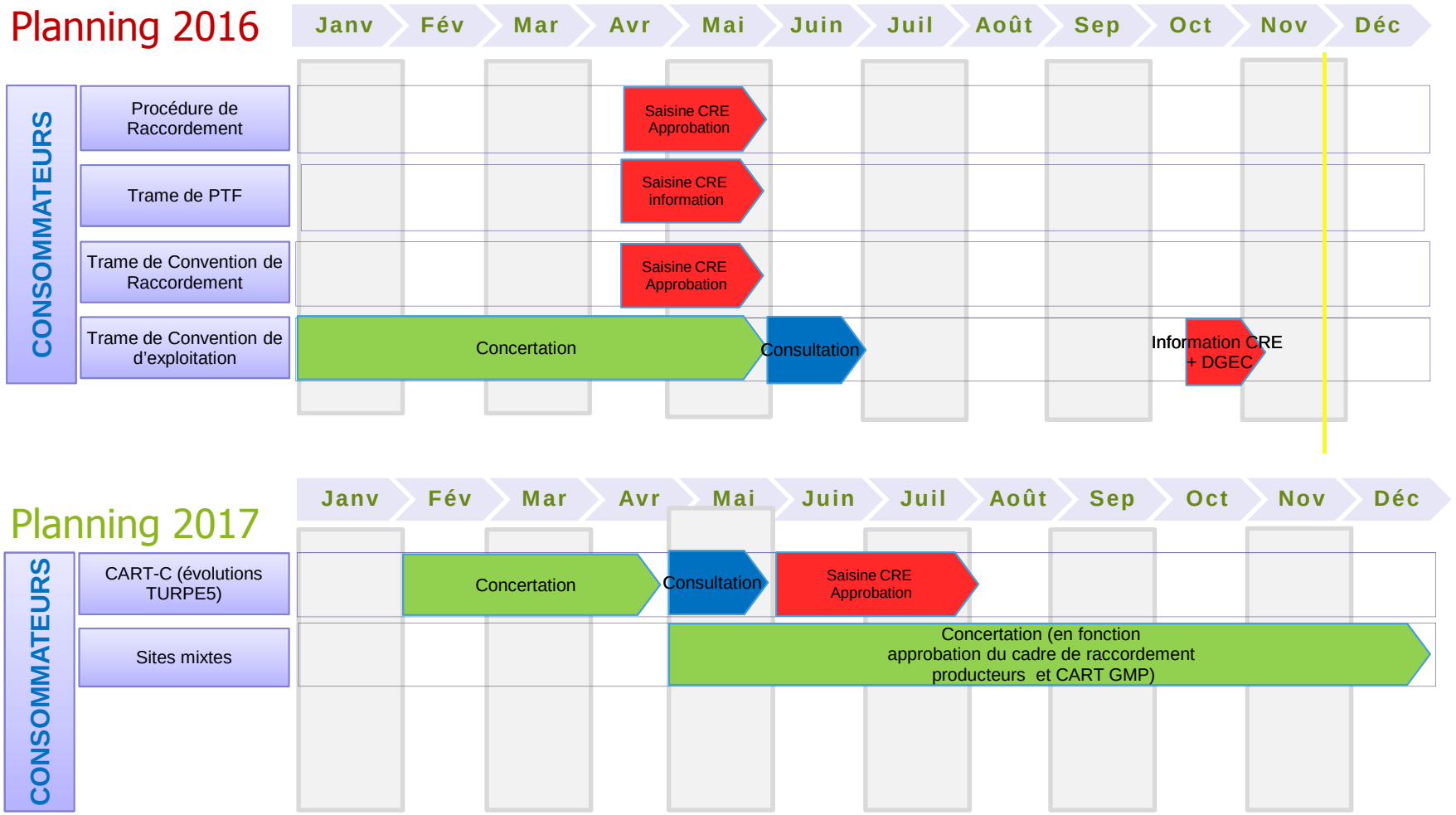
- **Code Capacity Allocation and Congestion Management**
  - Entré en vigueur le 14 août 2015 (publication JO de l'UE le 25 juillet)
- **Code Forward Capacity Allocation**
  - Entré en vigueur le 17 octobre 2016 (publication JO de l'UE le 26 septembre)
- **Code Balancing**
  - Comitologie en cours
  - Vote en Cross Border Committee prévu Q1 2017
  - Entrée en vigueur prévu fin 2017

1. Actualités
2. Information sur l'équilibre offre-demande hiver 2016-17
3. Bilan et perspectives des actions menées par RTE
4. Comptage au fil de l'eau et nouveaux services
5. Actualités Codes ENTSO-E
6. **Point d'avancement des GT de la CAR**

- GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs
- GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs
- GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs
- Autres GT

6 – Travaux GT de la CAR

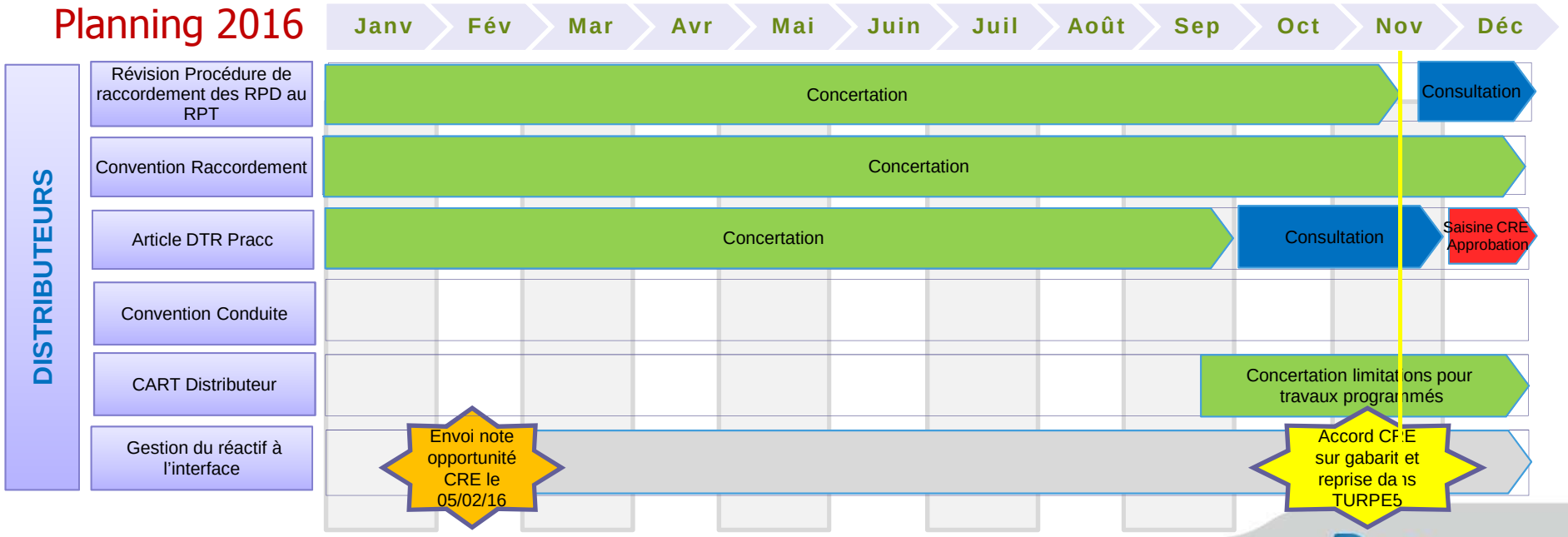
GT Raccordement et accès au réseau des Consommateurs



6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs

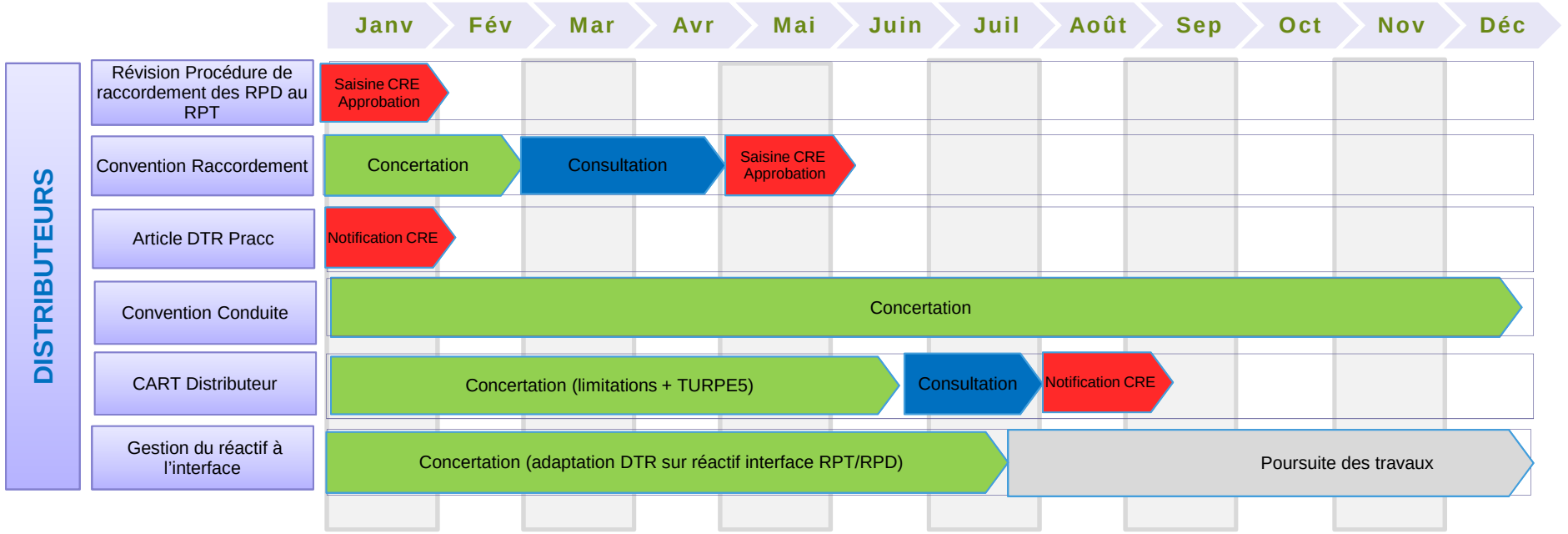
- **Procédure de raccordement :** Révision concernant la gestion de la file d'attente
- **Convention de raccordement :** séparation CG/CP, simplification pour les modalités tarifaires (renvoi au TURPE et au CART)
- **Article DTR sur la Pracc :** ajout pour traiter séparément le sujet de la Pracc au soutirage et du dimensionnement en injection
- **Conventions de conduite :** concertation à venir



6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Distributeurs

Planning prévisionnel 2017



6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs

- **Délibération d'approbation de la trame de convention de raccordement le 16/11 2016 – CP Réalisation et financement → entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2017**

- **Idem pour la procédure de raccordement**

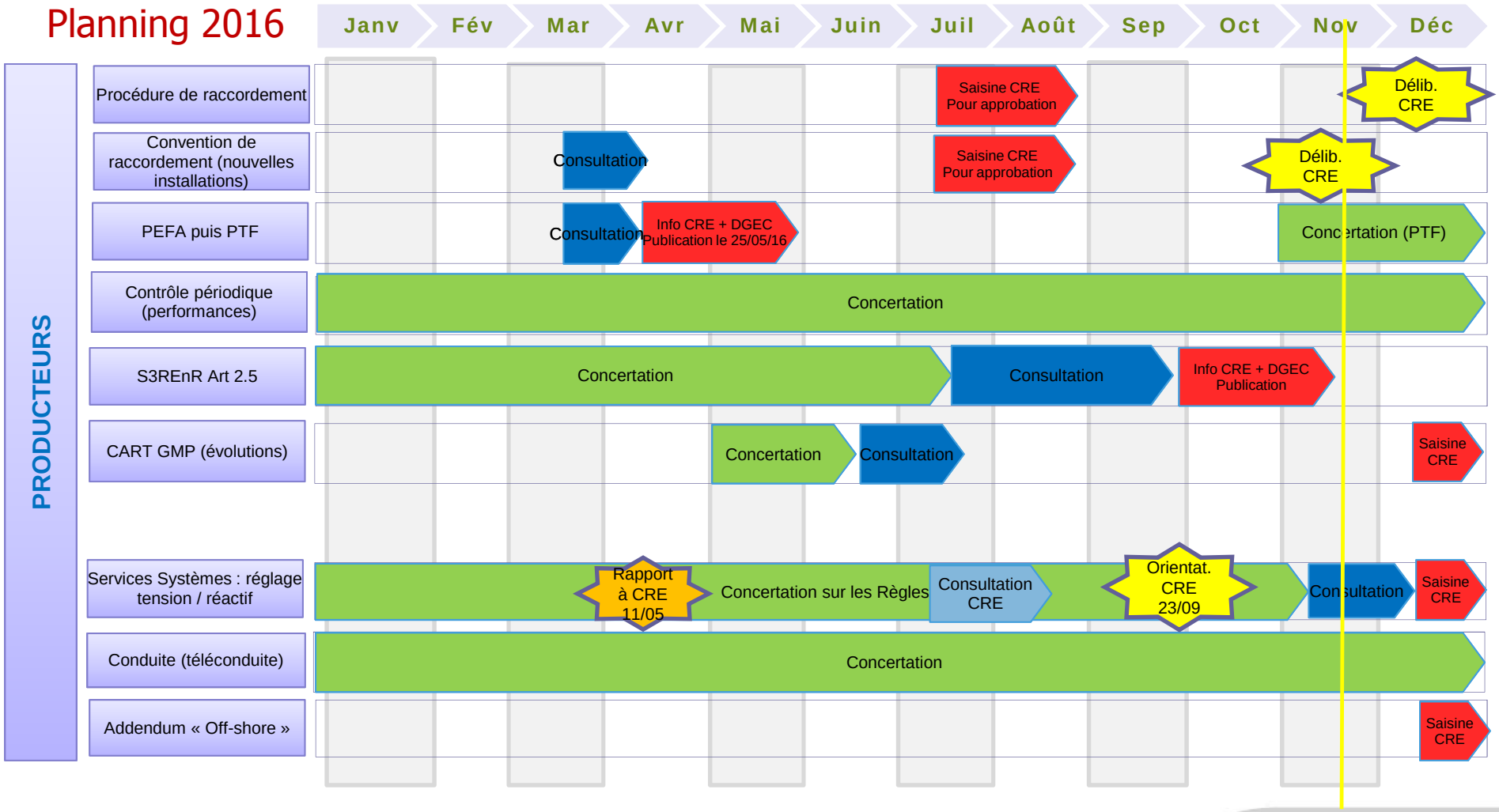
- **Saisine prochaine d'un nouveau « paquet » spécifique au raccordement offshore (Addendum / PA Exploitation / CP Réalisation et financement de la Convention de raccordement)**

- **À quoi s'ajoute une nouvelle clause applicable à l'ensemble des raccordements EnR pour prendre en compte les dispositions légales précisées par décret relatives aux indemnités en cas de dépassement du délai de raccordement**

- **GT « Evolutions de caparéseau »**

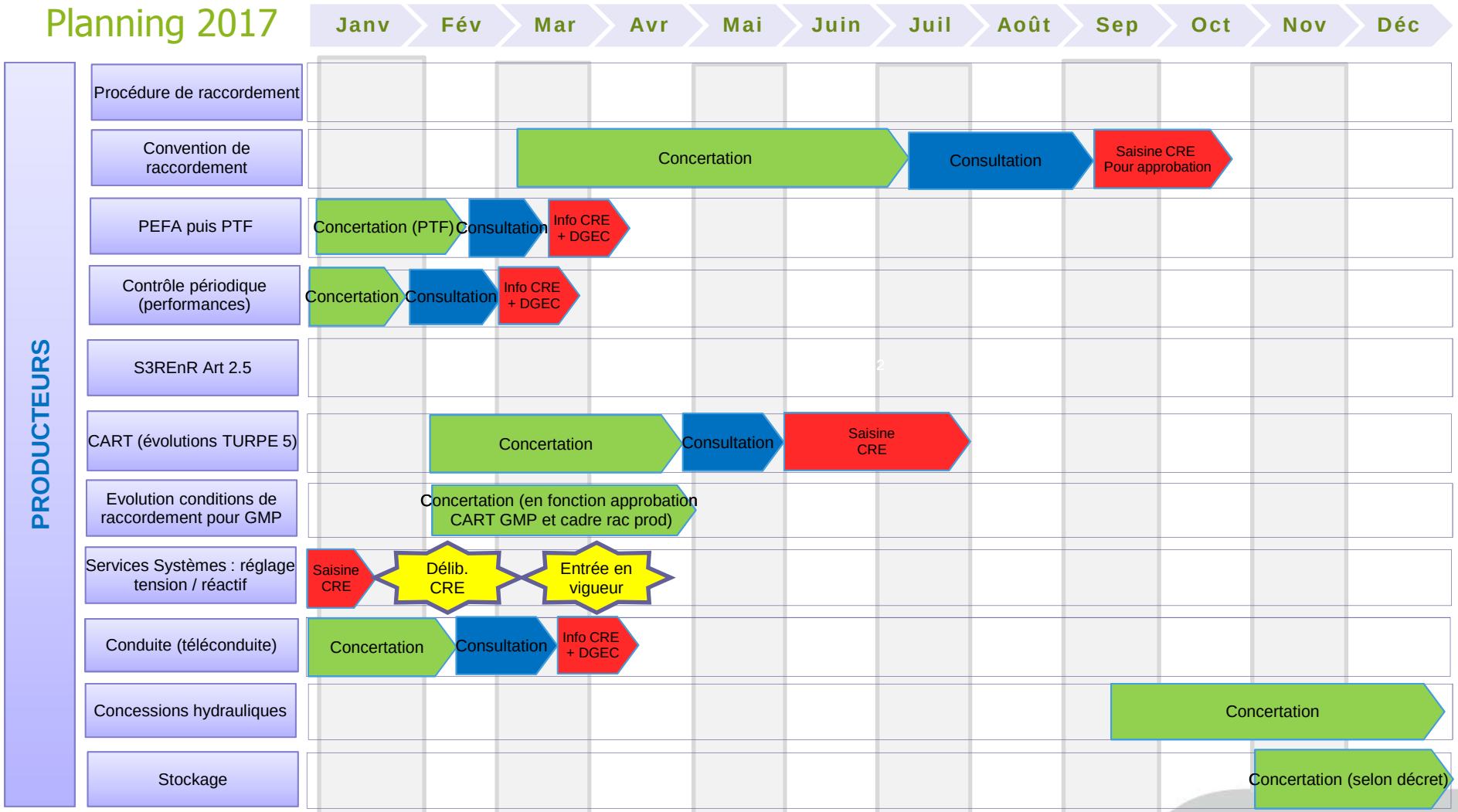
6 – Travaux GT de la CAR

GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs



6 – Travaux GT de la CAR

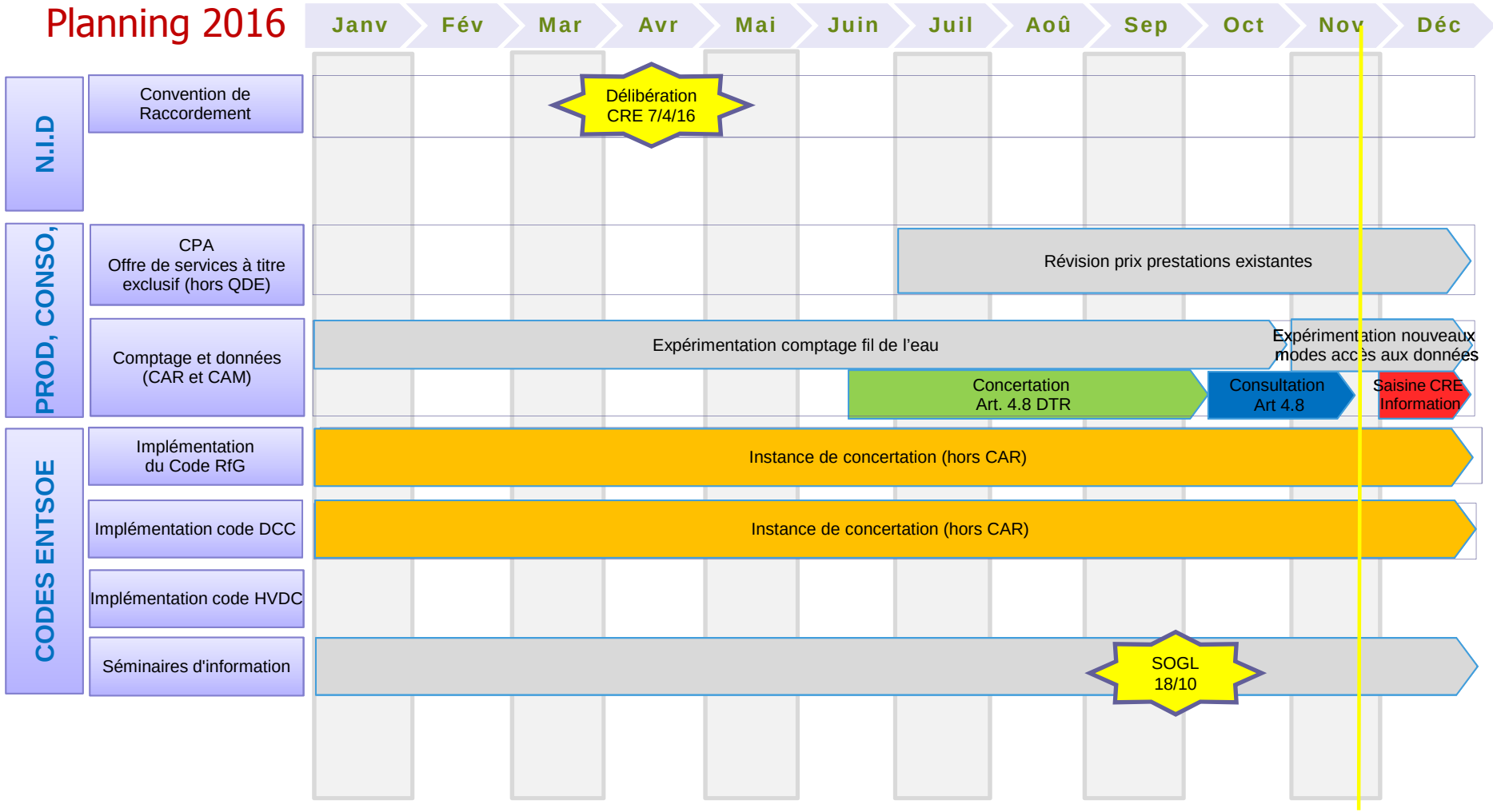
GT Raccordement et accès au réseau des Producteurs



6 – Travaux GT de la CAR

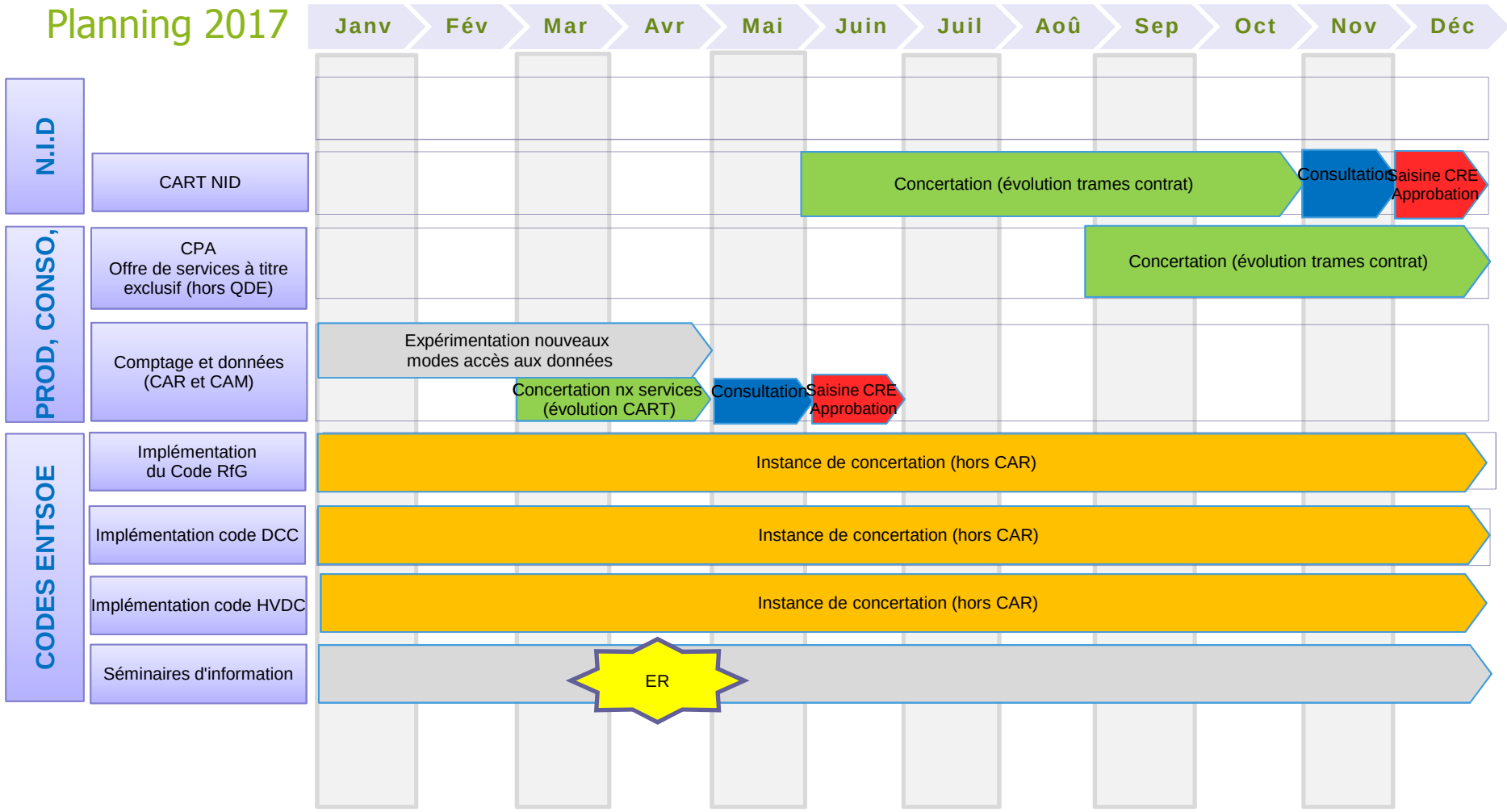
Autres GT

Planning 2016



6 – Travaux GT de la CAR

Autres GT



PROCHAINES CAR en 2017 :

- **Jeudi 23 mars**
- **Jeudi 22 juin**
- **Jeudi 23 novembre**

à partir de 9h30

NCI Com'Square